

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N°29_2026**

Date de convocation : 24/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET, Maire.

Présents : BIBES Christine, BUGEAUD Agnès, CANDAU Jean-Marc, CLAVÉ Nathalie, CLAVÉ Nicolas, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, GERVAIS Magalie, JOUANY Dorothée, LATASSE Emmanuel, MALLET Pierre, MASSAROTTO Philippe, PRINCE Jean-François, SAINT-JEAN Pauline, SONNEVILLE Jean-Luc, SOTOM Stéphane

Absents excusés et représentés : BAILHET David (a donné pouvoir à BUGEAUD Agnès), PENABAYRE Joanie (a donné pouvoir à MASSAROTTO Philippe), LEREDE Annabelle (a donné pouvoir à JOUANY Dorothée)

Secrétaire de séance : CLAVÉ Nicolas

Objet : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Considérant que l'institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) vise à inciter les propriétaires à remettre sur le marché des logements inoccupés depuis plus de deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition,

Considérant que la taxe ne s'appliquera qu'aux logements habitables et non meublés, sous réserve des exonérations prévues par la loi (logements HLM, vacance non imputable au propriétaire...);

Considérant qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant seront à la charge de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Dit que le taux de cette taxe sera fixé par une délibération ultérieure.

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire, Pierre MALLET



Le secrétaire de séance,